

**LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12-03-2026**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le DOUZE du mois de MARS, à VINGT heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAMATAN, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEBVRE, Maire de Samatan.

Date de convocation du conseil et affichage : 12/03/2026	Conseillers municipaux : 19
Date d'affichage de la liste des délibérations : 18/03/2026	Conseillers municipaux en exercice : 19
	Présents : 16
	Votants : 16

**\* Présents :**

LAURENS, Carole DAIGNAN et Josette ROUDIE.

Messieurs Erick CONSTENSOU, Hervé LEFEBVRE, Pierre LONG, Christian MAGNOUAC, Emmanuel PUJOL, Serge SASSIER, Christophe VASSEUR, Didier VILLATE et Didier VILLEMUR.

**\* Excusés ayant donné procuration :**

Stéphane LAVERAN a donné pouvoir à Serge SASSIER.

**\* Absents :** Madame Amélie BENEDET et Monsieur Valentin LACAZE et Stéphane LAVERAN.

**\* Secrétaire de séance :** Marlène GREBIL.

Numéro	Vote	Intitulé & Contenu
2026MARS12_01	Adoptée	<b><u>1. BUDGET – Vote du compte financier unique 2026 du budget de la commune de Samatan :</u></b> Le Conseil APPROUVE le CFU 2025 de la commune de Samatan et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
2026MARS12_02	Adoptée	<b><u>2. BUDGET – Vote du compte financier unique 2026 du budget du Pôle médico-social :</u></b> Le Conseil APPROUVE le CFU 2025 du pôle médico-social de Samatan et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
2026MARS12_03	Adoptée	<b><u>3. BUDGET – Approbation du montant de l'attribution de compensation en faveur de la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu et carte communale » :</u></b> Le Conseil décide d'approuver le nouveau montant de l'attribution de compensation versée à la commune de Samatan par la Communauté de communes du Savès, fixé à 190 750 € à compter du 1er janvier 2026, en remplacement du montant de 195 150 € (montant de référence 2020).

Numéro	Vote	Intitulé & Contenu																				
2026MARS12_04	Adoptée	<p><b>4. FINANCE – Rectification du plan de financement de l'étude des eaux pluviales :</b></p> <p>Le Conseil décide d'approuver le plan de financement global révisé de l'étude des eaux pluviales, dont le montant total est estimé à 58 490 € HT, réparti comme suit :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Financier</th> <th>Montant (€)</th> <th>% du total</th> <th>Situation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Fonds Vert 2025</td> <td>13 370 €</td> <td>22,9%</td> <td>Acquis</td> </tr> <tr> <td>Agence de l'eau</td> <td>29 245 €</td> <td>50,0%</td> <td>En cours de demande</td> </tr> <tr> <td>Autofinancement communal</td> <td>15 875 €</td> <td>27,1%</td> <td>À charge de la commune</td> </tr> <tr> <td><b>Total HT</b></td> <td><b>58 490 €</b></td> <td><b>100%</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Financier	Montant (€)	% du total	Situation	Fonds Vert 2025	13 370 €	22,9%	Acquis	Agence de l'eau	29 245 €	50,0%	En cours de demande	Autofinancement communal	15 875 €	27,1%	À charge de la commune	<b>Total HT</b>	<b>58 490 €</b>	<b>100%</b>	
Financier	Montant (€)	% du total	Situation																			
Fonds Vert 2025	13 370 €	22,9%	Acquis																			
Agence de l'eau	29 245 €	50,0%	En cours de demande																			
Autofinancement communal	15 875 €	27,1%	À charge de la commune																			
<b>Total HT</b>	<b>58 490 €</b>	<b>100%</b>																				
2026MARS12_05	Adoptée	<p><b>5. MARCHÉ PUBLIC – Déclaration sans suite de l'appel d'offres sur la rénovation de l'EN-BUT :</b></p> <p>Le Conseil autorise la déclaration sans suite de l'appel d'offres relatif à la rénovation de l'EN-BUT, pour un motif d'intérêt général lié au dépassement significatif du coût prévisionnel ainsi qu'à un calendrier de réalisation incompatible avec la saison sportive.</p>																				
2026MARS12_06	Adoptées	<p><b>6. MARCHÉ PUBLIC - Relance de l'appel d'offres sur la rénovation de l'EN-BUT :</b></p> <p>Le Conseil autorise la relance d'une procédure d'appel d'offres pour la rénovation de l'EN-BUT, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.</p>																				

Affiché à Samatan le 18 mars 2026  
Jusqu'au 18 mai 2026